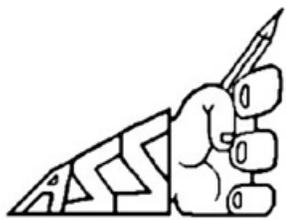


ULTIMATUM

Express Le bulletin de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

Changements majeurs aux prêts et bourses : étaler la pauvreté pour garantir l'endettement

Jean-Luc Ratel, étudiant à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal



Le programme d'aide financière aux études (AFÉ), mieux connu sous l'appellation de « prêts et bourses », subira de profondes modifications pour la prochaine année scolaire, soit dès septembre 2004. Dans la foulée du Projet Contact, visant à mettre en réseau les systèmes informatiques des institutions d'enseignement, de l'AFÉ et des institutions financières participantes, la réforme qui s'en vient, formulée par le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, lors du dépôt de son projet de loi n° 19 modifiant la Loi sur l'aide financière aux études, les sommes versées à l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire seront remises à chaque mois, plutôt qu'en un ou deux versements par session comme c'est actuellement le cas. De plus, l'aide sera versée sous forme de prêts seulement durant toute l'année scolaire, tandis qu'une bourse représentant l'aide versée excédant le montant du prêt maximal, ne sera versée qu'à la fin de l'année scolaire et directement à l'institution financière, afin de rembourser immédiatement la partie de l'aide versée excédant le prêt maximal.

Et bien, quoi de plus simple?! En fait, toutes ces modifications pour le moins compliquées à expliquer visent clairement deux buts plus ou moins avoués par le MEQ. Primo, on s'assure que l'étudiante ou l'étudiant se fasse couper son aide dès qu'il ou elle cesse ses études, soit dans les délais prévus, soit au beau milieu d'une session. Car actuellement, puisque l'aide est versée pour toute la session, celui ou celle qui y a droit peut la recevoir même s'il ou elle arrête d'étudier durant cette session. Secundo (ou deuzio, c'est au choix), on s'assure que les bourses versées en trop, ce qui arrive dans environ 10 % des cas, seront intégralement remboursées au gouvernement durant les études. Car actuellement, ces montants dus doivent faire l'objet d'ententes de remboursement et le gouvernement ne peut pas toujours les recouvrer comme il le souhaiterait. Ainsi, en attendant de vérifier auprès du ministère du Revenu si les revenus déclarés correspondent bien aux revenus réels pour verser une bourse, l'AFÉ n'aura plus qu'à déduire du montant versé la somme correspondant à la bourse versée en trop. Cela est rendu possible puisque l'endettement s'accumule toute l'année scolaire durant et n'est effacé que vers le mois de mai, après vérifications auprès du ministère du Revenu. Le MEQ a le bras long, comme qui dirait...

Ainsi, le projet de loi n° 9, contrairement aux demandes répétées depuis des années par les étudiantes et étudiants du Québec, ne parvient aucunement à réduire l'endettement étudiant ni même à ajuster l'aide versée aux besoins réels de ceux et celles qui doivent y avoir recours, faute de moyens suffisants pour étudier. Tout au plus,

a-t-on quelque peu indexé les paramètres de calcul à la hausse par le même projet de loi, en plus de la modification à la façon de verser l'aide), sans pour autant changer considérablement, au bout du compte, les sommes versées. Il s'agit donc d'une réforme sans grands changements positifs significatifs pour les quelque 128 000 bénéficiaires de l'AFÉ (sans compter toutes celles et ceux qui n'y ont toujours pas droit) qui, est-il besoin de le rappeler, comptent parmi les plus pauvres des citoyens et citoyennes du Québec, avec un revenu moyen de 9 415 \$ pour les femmes bénéficiaires et 10 040 \$ pour les hommes bénéficiaires – niveaux secondaire professionnel, collégial et universitaire confondus – (hé oui, le monde de l'éducation n'échappe pas à la domination masculine...).

Au lieu d'étaler la pauvreté en plusieurs versements (les montants accordés étant insuffisants pour se sortir du seuil de faible revenu) et de trouver des stratagèmes pour s'assurer que l'endettement (injustifié, rappelons-le) frappe de plein fouet celui ou celle qui est aux études, le ministre Reid devrait plutôt s'attaquer à la racine du problème en augmentant considérablement les sommes versées aux bénéficiaires, en éliminant les entraves à l'accessibilité à l'aide financière aux études et, plus largement encore, à l'enseignement post-secondaire puis enfin, en éliminant l'aide versée sous forme de prêts pour ne plus verser que des bourses. Ainsi pourra-t-on réellement réaliser la mission de l'AFÉ, qui est d'empêcher, par l'attribution d'une aide financière adéquate, que le manque de ressources soit un obstacle à la poursuite d'études pour quiconque désire étudier. Mais avec les récentes orientations que s'appête à imposer unilatéralement le gouvernement Charest, dont le manque d'ingéniosité prend forme dans la « réingénierie » de l'État, il nous faut donc revendiquer plus que jamais une éducation publique, accessible et de qualité.



Commission parlementaire sur le financement des universités : dégel en vue!

Julia Posca, étudiante au baccalauréat en sociologie à l'UQAM

Le mois de janvier 2004 sera celui de la tenue de la commission parlementaire sur le financement des universités que le Parti libéral du Québec s'était engagé à tenir durant la première année de son mandat. Pour avoir un meilleur portrait des enjeux qui vont être abordés lors de cette commission, il faut faire un retour sur les événements qui ont eu lieu au cours de cette année dans le monde de l'éducation.

Le gouvernement libéral est entré au pouvoir avec la volonté de réduire la taille de l'État québécois afin, entre autres, de répondre à sa promesse de baisses d'impôts de 5 milliards de dollars sur cinq ans, mais aussi pour répondre aux exigences du patronat et des milieux financiers pour qui l'intervention de l'État dans les affaires publiques constitue un obstacle à la compétitivité de leurs entreprises et à l'étendue du marché dans tous les secteurs de la vie publique. Afin de diminuer les dépenses publiques, le ministre des Finances, Yves Séguin, a concocté un budget qui ne permettait pas aux établissements d'enseignement post-secondaire de résorber l'impasse budgétaire dans laquelle ils sont plongés depuis que le Parti québécois avait fait du déficit zéro son cheval de bataille. Au collégial, on a fait payer une partie de la facture aux cégépiennes et aux cégépiens en imposant une fois de plus des hausses de frais dans plusieurs établissements. Dans les universités, la situation est quelque peu différente puisque les frais de scolarité sont gelés depuis 1996, mais n'oublions pas que les frais afférents y ont augmenté de 174 %. Or les sommes allouées au système d'éducation depuis le milieu des années 90 étant nettement insuffisantes, les établissements vivent des situations budgétaires catastrophiques, et c'est dans le but d'ouvrir le débat sur les modalités du financement des universités qu'une commission parlementaire aura lieu à l'hiver.

La position du gouvernement dans ce dossier est pour le moins ambiguë. Face à la mobilisation du mouvement étudiant en réaction aux attaques anti-sociales du gouvernement Charest, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a affirmé le 25 août dernier que le gel des frais de scolarité serait maintenu pour toute la durée du mandat du PLQ. Pourtant, un document de travail sur la réingénierie de l'État dévoilé le 1er octobre parlait d'un gel uniquement pour la première année du mandat. De plus, les récentes politiques en matière de services de garde, d'électricité et de sous-traitance, pour ne parler que de celles-là, ont à nouveau confirmé le rapprochement entre le gouvernement et le Conseil du Patronat du Québec (CPQ). Ainsi, le CPQ se positionne en faveur du dégel des frais de scolarité à

l'université, de même que la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ). Quant au premier ministre Jean Charest, il s'est prononcé en faveur des partenariats public-privé lors d'une allocution qu'il a tenue le 23 septembre au cours de l'inauguration du nouveau complexe des sciences de l'Université Concordia, lequel a été financé en grande partie par des fonds privés. À cette occasion, Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal et président de la CRÉPUQ puis Roch Denis, recteur de l'Université du Québec à Montréal, ont admis que ces partenariats, quoique insuffisants, permettraient aux établissements d'offrir des services de meilleure qualité.

Cet état de fait laisse présager le pire quant aux conclusions de la commission parlementaire de janvier. En effet, trois scénarios sont possibles : si le gouvernement décide de maintenir le gel des frais de scolarité, d'importants investissements publics devront être faits. Or, puisque le PLQ a la ferme intention de réduire le « fardeau fiscal » de 5 milliards de dollars en cinq ans, c'est la qualité des services offerts qui sera atteinte; s'il y a dégel, les libéraux devront s'appuyer entre autres sur les revendications de groupes extérieurs comme la CREPUQ et le CPQ afin d'outrepasser leur promesse électorale, et ce au détriment de la population étudiante à qui sera reléguée la facture; enfin si les

établissements privilégient les partenariats avec le secteur privé, en plus de nuire à leur autonomie sous toutes ses formes, certains programmes (comme le génie, la médecine ou l'administration) seront sûrement favorisés alors que d'autres (comme la littérature, les arts et les sciences humaines) souffriront encore de sous-financement chronique, répondant moins aux demandes impériales du marché du travail sur le système d'enseignement.

On comprend donc que la seule issue qui ne mine ni la qualité, ni l'accessibilité de l'éducation est celle du réinvestissement public massif, lequel sera de même le seul garant d'une véritable gratuité scolaire pour tous et toutes et à tous les niveaux. Les étudiants et les étudiantes doivent donc se mobiliser en vue de cet événement où les orientations des universités québécoises seront sans contredit redéfinies de fond en comble. C'est pourquoi l'ASSÉ organisera des actions entourant la Commission parlementaire sur le financement des universités et s'y fera entendre pour revendiquer un financement public et adéquat de l'enseignement post-secondaire.

